



**SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest**

Lorient, le 30/08/2023

Division infrastructures et équipements de sécurité maritime
Subdivision des phares et balises de Lorient-Concarneau

Le chef de subdivision

à

Vos réf. : Votre courrier du 8 août 2023

Affaire suivie par : David Lesénéchal

david.lesenechal@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 02 90 08 57 30

Courriel : spblo.diesm.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le directeur

Direction départementale des territoires
et de la mer du Morbihan

Délégation à la mer et au littoral

Service aménagement mer et littoral

1 boulevard Adolphe Pierre

56100 Lorient

À l'attention de Mme Pernet

Objet : Transfert de gestion et extension du périmètre du port d'Argol - Hoëdic

Par courrier du 8 août, vous sollicitez l'avis du service des Phares et Balises sur le transfert de gestion et l'extension du périmètre du port d'Argol à Hoëdic.

Cette modification n'amène pas de remarques.

Cependant, au titre de la signalisation maritime, je rappelle que les modifications de balisage qu'impliqueront le projet d'extensions des digues seront à la charge de la Compagnie des Ports du Morbihan. Notamment, le projet implique, pour la digue Ouest, de repositionner et potentiellement redéfinir les secteurs du feu. Ses caractéristiques techniques ne pourront être définies qu'à réception des plans du projet définitif d'extensions des digues.

Le balisage temporaire (phase travaux) nécessitera également d'être présenté dans le dossier nautique à déposer auprès de mon service pour validation.

Le chef de la subdivision phares et balises
de Lorient – Concarneau.

Signature numérique de
David LESENECHAL
david.lesenechal
Date : 2023.08.30
12:03:07 +02'00'

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
Subdivision phares et balises de Lorient - Concarneau
2 boulevard Adolphe Pierre, 56100 LORIENT
Tél : 33 (0)2 90 08 57 30

www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr